

# OMPI



WO/GA/36/10

ORIGINAL : anglais

DATE : 15 août 2008

F

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE  
GENÈVE

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'OMPI

Trente-sixième session (18<sup>e</sup> session extraordinaire)  
Genève, 22 – 30 septembre 2008

RAPPORT SUR LES TRAVAUX  
DU COMITÉ PERMANENT DU DROIT DES BREVETS

*Document établi par le Secrétariat*

1. À sa trente-quatrième session (18<sup>e</sup> session ordinaire) tenue du 24 septembre au 3 octobre 2007, l'Assemblée générale de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) a adopté à l'unanimité la recommandation ci-après du président de l'Assemblée générale lors de cette session, concluant les consultations officieuses sur l'établissement d'un programme de travail pour le Comité permanent du droit des brevets (SCP) menées à Genève avec les coordonnateurs des groupes, tous les groupes régionaux et la Chine ainsi qu'avec tous les États membres de l'OMPI au cours des mois de mai et juin 2007 (voir l'annexe du document WO/GA/34/5) :

“En ce qui concerne le futur programme de travail du Comité permanent du droit des brevets (SCP), le président de l'Assemblée générale de l'OMPI recommande l'élaboration, par le Secrétariat de l'OMPI, d'un rapport sur les questions relatives au système international des brevets qui couvrira les différents besoins et intérêts de l'ensemble des États membres. Ce rapport constituerait le document de travail d'une session du SCP qui se tiendrait au premier semestre de 2008.

“Le rapport fera le point sur l'état actuel du système international des brevets, évoquera le processus relatif au plan d'action de l'OMPI pour le développement, mais ne contiendra aucune conclusion.

“La trame de ce rapport, sur laquelle les États membres ont déjà eu la possibilité de formuler des observations, figure dans l’appendice.

“Le rapport proprement dit sera mis à la disposition de tous les membres et observateurs du SCP avant la fin du mois de mars 2008.”

2. Le rapport (document SCP/12/3), qui contient une analyse des questions relatives aux brevets qui se posent actuellement au niveau international et qui vise à couvrir l’éventail des besoins et des intérêts de l’ensemble des États membres, a été diffusé en avril 2008 et a servi de point de départ aux discussions qui ont eu lieu à la douzième session du SCP tenue du 23 au 26 juin 2008, qui peuvent être résumées de la manière suivante<sup>1</sup>.

a) De nombreuses délégations ont souligné que le rapport portait sur un large éventail de questions relatives au système des brevets et constituait un bon point de départ pour les discussions. Le SCP a dressé une liste non exhaustive de questions à élaborer et à examiner (voir l’annexe de l’annexe du présent document) et il est convenu que le rapport pourrait continuer de faire l’objet d’observations écrites jusqu’à la fin du mois d’octobre 2008 et d’être examiné à la session prochaine du SCP, prévue début 2009.

b) Le SCP a également prié le Secrétariat de l’OMPI de procéder à des études préliminaires sur quatre questions pour examen à sa prochaine session. Ces questions, qui ne doivent pas être considérées comme bénéficiant d’une priorité par rapport aux autres questions qui figurent dans la liste non exhaustive susmentionnée, sont les suivantes : diffusion de l’information en matière de brevets (y compris la création d’une base de données des rapports de recherche et d’examen); exceptions à l’objet brevetable et limitations des droits, y compris l’exception en faveur de la recherche et les licences obligatoires; brevets et normes techniques; et privilège du secret professionnel.

c) Enfin, le comité a recommandé que le directeur général envisage la possibilité de prévoir dans le programme et budget révisé pour 2009 la tenue d’une conférence sur les questions relatives aux incidences des brevets dans certains domaines d’intérêt général tels que la santé, l’environnement, le changement climatique et la sécurité alimentaire.

*3. L’Assemblée générale est invitée à prendre note du contenu du présent document.*

[L’annexe suit]

---

<sup>1</sup> Le résumé présenté par le président de la session (document SCP/12/4 Rev.) est reproduit en intégralité dans l’annexe du présent document.

ANNEXE

OMPI



SCP/12/4 Rev.  
ORIGINAL : anglais  
DATE : 26 juin 2008

F

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE  
GENÈVE

## COMITÉ PERMANENT DU DROIT DES BREVETS

**Douzième session**  
**Genève, 23 – 27 juin 2008**

RÉSUMÉ PRÉSENTÉ PAR LE PRÉSIDENT

### Point 1 de l'ordre du jour : ouverture de la session

1. La douzième session du Comité permanent du droit des brevets (SCP) a été ouverte par M. Francis Gurry, vice-directeur général, qui a souhaité la bienvenue aux participants au nom du directeur général. M. Philippe Baechtold (OMPI) a assuré le secrétariat.

### Point 2 de l'ordre du jour : élection d'un président et de deux vice-présidents

2. Le SCP a élu à l'unanimité, pour un an, M. Maximiliano Santa Cruz (Chili) en qualité de président et Mme Bucura Ionescu (Roumanie) et M. Yin Xintian (Chine) en qualité de vice-présidents.

[SCP/12/4 Rev.  
page 2]

Point 3 de l'ordre du jour : adoption de l'ordre du jour

3. Le SCP a adopté le projet d'ordre du jour qui était proposé dans le document SCP/12/1 Prov.

Point 4 de l'ordre du jour : accréditation d'observateurs

4. Le SCP a approuvé l'accréditation de l'Institute for Trade Standards and Sustainable Development, Inc. (ITSSD) en qualité d'observateur *ad hoc* (document SCP/12/2).

Point 5 de l'ordre du jour : adoption du projet de rapport sur la onzième session

5. Le comité a adopté le projet de rapport sur sa onzième session (SCP/11/6 Prov. 2) tel qu'il était proposé.

Point 6 de l'ordre du jour : rapport sur le système international des brevets

6. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document SCP/12/3.

7. De nombreuses délégations ont souligné que ce document couvrait un large éventail de questions relatives au système des brevets et constituait un bon point de départ pour les discussions. Ayant à l'esprit le mandat que lui avait conféré l'Assemblée générale de l'OMPI en 2007 et en vue d'élaborer un programme de travail, le SCP a dressé une liste non exhaustive de questions à préciser et examiner de manière plus approfondie à l'avenir, qui figure à l'annexe du présent document.

8. Suite à une proposition du président, le comité

a) est convenu que le document SCP/12/3 resterait ouvert à la discussion à la prochaine session du SCP et aux observations écrites à communiquer au Secrétariat de l'OMPI jusqu'à la fin octobre 2008, qui en répercuterait la teneur dans des notes de bas de page ou dans une annexe de ce document;

b) a décidé que la liste de questions visée au paragraphe 7 continuerait d'être élaborée et débattue à la prochaine session du SCP;

c) a prié le Secrétariat de l'OMPI d'établir pour sa prochaine session des études préliminaires sur quatre questions. Ces quatre questions, qui ne doivent pas être considérées comme bénéficiant d'une priorité par rapport aux autres questions qui figurent dans la liste visée au paragraphe 7, sont les suivantes :

- diffusion de l'information en matière de brevets (notamment la question d'une base de données des rapports de recherche et d'examen);
- exceptions relatives à l'objet brevetable et limitations des droits, notamment l'exception en faveur de la recherche et les licences obligatoires;
- brevets et normes techniques;

[SCP/12/4 Rev.  
page 3]

– le privilège du secret professionnel;

d) a suggéré que, dans le cadre du SCP et, le cas échéant, également avec d'autres organes de l'OMPI, le directeur général envisage la possibilité de prévoir dans le programme et budget révisé pour 2009 la tenue d'une conférence sur des questions relatives aux incidences, y compris sur le plan de la politique générale, des brevets sur certains domaines d'intérêt général tels que la santé, l'environnement, le changement climatique ou la sécurité alimentaire;

e) a décidé que les membres du SCP pourraient faire part de leurs suggestions concernant son programme de travail futur au Secrétariat.

Point 7 de l'ordre du jour : travaux futurs

9. Le Bureau international a informé le SCP que sa treizième session se tiendrait en principe pendant le premier trimestre de 2009, à Genève.

10. Le SCP a noté que le présent document constituait un résumé établi sous la responsabilité du président et que le compte rendu officiel figurerait dans le rapport de la session. Ce rapport consignerait toutes les interventions faites au cours de la réunion et serait adopté conformément à la procédure convenue par le SCP à sa quatrième session (voir le paragraphe 11 du document SCP/4/6), qui prévoyait que les membres du SCP fassent des observations sur le projet de rapport publié sur le forum électronique consacré au SCP. Le comité serait ensuite invité à adopter le projet de rapport, compte tenu des observations reçues, à sa prochaine session.

*11. Le SCP a pris note du contenu du présent résumé établi par le président.*

[L'annexe suit]

[SCP/12/4 Rev.

ANNEXE]

LISTE DE QUESTIONS

(dans l'ordre où elles apparaissent dans le document SCP/12/3)

Incidences économiques du système des brevets

Transfert de technologie

Politique de concurrence et pratiques anticoncurrentielles

Diffusion de l'information en matière de brevets (y compris l'inscription des licences)

Normes techniques et brevets

Autres modèles d'innovation

Harmonisation des notions fondamentales relatives aux conditions de fond de la brevetabilité  
(p. ex. état de la technique, nouveauté, activité inventive, application industrielle, divulgation)

Divulgation des inventions

Base de données des rapports de recherche et d'examen

Système d'opposition

Exceptions relatives à l'objet brevetable

Limitations des droits

Exception en faveur de la recherche

Licences obligatoires

Le privilège du secret professionnel

Brevets et santé (y compris épuisement des droits, Déclaration de Doha et autres instruments  
de l'OMC, cartographies des brevets)

Lien entre le système des brevets et la CDB (ressources génétiques/savoirs traditionnels/  
divulgation de l'origine)

Lien entre les brevets et les autres questions d'intérêt général

[Fin de l'annexe et du document]